



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Ville d'Angoulême / La Human Academy - Convention de partenariat

DE20151214_33

Conseil municipal du 14 décembre 2015

Rapporteuse :
Elisabeth LASBUGUES

Télétransmise à la Préfecture le 16 DEC. 2015
Affichée le 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

Ville d'Angoulême / La Human Academy - Convention de partenariat

Développement des Arts et de la Culture
id : 1098

Conseil municipal
14 décembre 2015

33

Rapporteure : Elisabeth LASBUGUES

La Human Academy, « l'école japonaise de manga, dessin animé, jeux vidéo » installée à Angoulême depuis septembre 2015, assure une formation universitaire de mangaka aux étudiants inscrits dans ce cursus. Pour permettre à ses étudiants d'ouvrir leur esprit créatif aux autres pratiques artistiques, elle organise des séances de workshops une fois par semaine.

Le Musée du Papier par l'intermédiaire de son origamiste bénévole, Jean-Francis Dupoirier, propose à la Human Academy son expertise pour dispenser des cours d'origami sur ces séances de workshops.

Pour permettre la réalisation de ces animations, une convention doit être passée entre la Ville et la Human Academy afin de définir les modalités selon lesquelles les cours d'origami seront dispensés bénévolement par Jean-Francis Dupoirier aux étudiants de la Human Academy, au sein du Musée du Papier.

Il vous est proposé de valider ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
14 décembre 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

